

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire en Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle du conseil.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi 3 septembre 2021**

Présents : **M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Claudie BARCET ; M. Cédric FONT ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Marie Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Yves MAHY ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Maurice PETRE, M. Laurent GIAUFFRET**

Absents : **M. Romuald BANSE**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Monsieur Anthony CUNHA** est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte-rendu du 08/07/2021 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

1. PRESENTATION PAR LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE DU PROJET DE VEGETALISATION DE LA COMMUNE

La commission communale Développement Durable a pour projet de végétaliser le site de « la Tour eiffel » et au-dessus du restaurant (vers le parking). Ils présentent le budget de leur projet :

Dépenses : 1 800€

Recettes : - 1000€ accordés par la fondation Nicolas Hulot
- 800€ demandés à la commune.

Ils souhaitent acheter quelques plans mais se chargent également d'en trouver dans la nature.

Ils présentent également le planning au conseil municipal :

- 2 octobre : organisation d'une balade « A la découverte des petites bêtes » de 10h à 12h sur inscription, à l'office du tourisme. Il faudra mettre l'info sur Panneau Pocket et sur l'Echo des courtines
- Préparation du sol : aller chercher du broya à la déchetterie
- Plantations courant janvier février : prévision d'une journée en semaine avec les enfants de l'école et d'une journée le week-end pour les familles
- Semis de graines de prairies fleuries en avril 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer au sujet de l'apport financier apporter par la commune au projet. **Le conseil municipal accepte 14 voix pour et 1 voix contre de financer le projet à hauteur de 800€.**

2. CHOIX DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA STEP

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de la Station d'épuration de Duerne (STEP) mais que la commune a apporté un fond de concours en finançant les terrains. Il convient d'amortir ces terrains et de choisir la durée et le mode d'amortissement de ce financement.

Il propose au conseil municipal de l'amortir de manière linéaire sur une durée de 15 ans. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

- ➔ Il faut prévoir les crédits pour l'amortissement du fond de concours apporté à la STEP comme évoqué au point précédent au 042 en dépenses de fonctionnement et au 040 en recettes d'investissement. Sachant que le budget primitif n'était pas équilibré sur ces chapitres, il convient de l'équilibrer.
- ➔ En 2020, la vente du salon de coiffure avait été encaissée sur le budget communal au lieu du budget activités commerciales. Il faut donc reverser le montant sur le bon budget ce qui correspond à une dépense sur le budget communal. Il convient donc de prévoir les crédits correspondants.
- ➔ Cette dépense sera équilibrée en recettes par des recettes non prévues au budget primitif mais déjà encaissées.
- ➔ En investissement, il faut créer l'opération 225 « Zone humide » pour lequel il convient de prévoir 1 000€ au budget
- ➔ Nous avons racheté le garage Venet à Epora. Les crédits correspondants n'avaient pas été prévus au budget. Il convient donc de prévoir 300 000€ au 2115. Pour équilibrer la section d'investissement, il convient de retirer les montants équivalents sur les projets du City stade et de l'Eglise. En effet, les dépenses initialement prévues ne se feront pas toutes sur 2021. Elles seront inscrites au budget de 2022.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Article 673 :	24 650€	Article 73224 :	19 619€
Article 6811 (042) :	- 5 031€		
TOTAL	19 619€	TOTAL	19 619€

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opération 225 :	1 000€	Article 28041512 (040)	4 969€
Article 2115 :	300 000€		
Opération 223 Eglise	-150 000€		
Opération 224 City Stade	-146 031 €		
TOTAL	4 969€	TOTAL	4 969€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'encaisser la vente du salon de coiffure sur ce budget et d'effectuer des écritures d'ordre pour le sortir de l'inventaire.

Il propose les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement :		Recettes de fonctionnement	
Article 665 (042)	29 241€	Article 776 (042)	4 241€
		Article 775	25 000€
TOTAL	29 241€	TOTAL	29 241 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Article 192 (040)	4 241€	Article 2115 (040)	29 241€
Article 6226 (011)	25 000€		
TOTAL	29 241€	TOTAL	29 241€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du budget.

5. PRESENTATION DU PROJET DE L'OPAC

Monsieur le Maire rappelle que l'OPAC va être propriétaire de la résidence pour personne dépendante prévue dans le nouveau quartier.

L'OPAC a demandé à la commune de se porter garant de leur emprunt à hauteur de 25% du montant de l'emprunt

Il a également demandé à la commune une subvention de 70 000€.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité d'apporter une subvention de 70 000€ à l'OPAC.

6. PROJET DE RENOVATION DE L'EGLISE

Un rendez-vous est prévu avec le bureau d'étude le lundi 13 septembre pour définir un planning de travaux et revoir l'estimatif de ce qu'il y a à faire en priorité pour pouvoir rouvrir.

7. ACQUISITION DU GARAGE VENET

La commune a signé l'acquisition du garage Venet avec les 2 logements compris à l'étage. Il faudra refaire les baux avec les locataires.

Il faut désormais réfléchir à ce que la commune souhaite faire avec le rez-de-chaussée.

8. MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER

Le SYDER (Syndicat d'électrification) a acquis de nouvelles compétences et a par conséquent du modifier ses statuts. Il convient à chaque commune adhérente de valider ces statuts. **Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts du SYDER.**

9. SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS

- La commune a reçu une demande de subvention du club de foot Hauts Lyonnais pour 16 enfants adhérent au club. **La commune accorde à l'unanimité une subvention de 640€ (40€ par enfants)**

10. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission Voirie : Une réunion est prévue en mairie prochainement pour aller voir les travaux à effectuer au chemin des Fayes et définir le planning
- Commission communication :
 - o Le livret d'accueil est terminé et attend la validation de Monsieur le Maire. A voir combien d'exemplaires tirer.
 - o Pour la réalisation du bulletin municipal, il faudra faire le courrier aux associations et aux entreprises
- Commission bâtiment : il faut prévoir un rendez-vous avec les agents techniques

11. QUESTIONS DIVERSES

Local médical :

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Mme ALADENISE souhaite arrêter son activité de Kiné en raison de l'obligation vaccinale. La commune l'autorise à exercer ses soins alternatifs tant que la commune ne reçoit pas de nouvelles demandes.
- Des infirmières se sont installées au local et viennent juste de commencer leur activité.

Les dates de distributions des sacs poubelles sont fixées aux samedis 11 décembre et 15 janvier

Les vœux du Maire sont fixés au 8 janvier

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le **7 octobre 2021 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Benoit VERNAISON